



Gouvernement du Québec
Conseil
des universités

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR LE PROJET DE NOUVEAU PROGRAMME
DE BACCALAUREAT EN GENIE INDUSTRIEL
DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

360200
7379001

78.22

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR LE PROJET DE NOUVEAU PROGRAMME
DE BACCALAUREAT EN GENIE INDUSTRIEL
DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

Avis n^o 78.22

Québec, le 30 mai 1979.

UNIVERSITE DE SHERBROOKE
DEPARTMENT OF ENGINEERING
100, RUE DE LA SHERBROOKE
SHERBROOKE, QUEBEC

INTRODUCTION

Le Conseil des universités a l'honneur de soumettre au ministre de l'Education un avis sur le projet d'implantation à l'Université de Sherbrooke d'un nouveau programme de Baccalauréat en génie industriel.

Il estime devoir rappeler le déroulement des études qui l'amènent à formuler le présent avis.

En septembre 1978, les Universités Concordia et de Sherbrooke soumettaient toutes deux, pour fins d'approbation, selon les procédures usuelles, un projet de programme de Baccalauréat en génie industriel. Les deux programmes ont fait l'objet d'une expertise de qualité de la part du Comité d'évaluation de la CREPUQ. Les résultats de ces expertises furent, dans l'un et l'autre cas, favorables. Cependant, les consultations effectuées par le Comité conjoint des programmes sur l'opportunité d'autoriser l'implantation de ces programmes ont amené de la part des organismes ou experts consultés des positions divergentes, mais généralement négatives, quant au besoin d'implanter ces deux programmes. Le Comité avant d'émettre ses recommandations au Conseil des universités et à la Direction générale de l'enseignement supérieur, en février 1979, a rencontré les représentants des deux universités. Au terme de cette

rencontre et de ces études il recommandait donc qu'on refuse l'implantation des programmes en génie industriel à Sherbrooke et à Concordia.

A sa 102^e séance régulière, le Conseil des universités émettait un avis au ministre de l'Education où il recommandait de refuser l'implantation du Baccalauréat en génie industriel de l'Université Concordia. Cependant, en vertu des procédures qui permettent aux universités de faire appel d'une recommandation du Comité avant que le Conseil n'en soit saisi, l'Université de Sherbrooke demandait par un télégramme de monsieur le recteur Yves Martin adressé au président du Comité, monsieur Maurice Boisvert, de suspendre le dépôt de sa recommandation, arguant qu'un document mettant en question les considérants du Comité serait expédié dans les meilleurs délais. Ledit document n'est parvenu au Comité que le 2 avril 1979 et celui-ci a procédé à son étude à sa 98^e séance régulière, les 10 et 11 mai 1979. A l'occasion de la reprise de son étude, il rencontrait à nouveau les autorités responsables de l'Université de Sherbrooke. Au terme de ses délibérations le Comité convenait de maintenir la recommandation qu'il avait déjà adoptée.

C'est ainsi qu'à sa 106^e séance régulière, le Conseil des universités, après avoir étudié les arguments sur lesquels s'appuyait le Comité conjoint des programmes en regard de ceux évoqués par l'Université de Sherbrooke, jugeait bon et correct d'émettre l'avis négatif que l'on retrouvera ci-joint.

BACCALAUREAT EN GENIE INDUSTRIEL (B.Sc.A.)
(Université de Sherbrooke)

ATTENDU la présentation, en septembre 1978, par l'Université de Sherbrooke, d'un projet de programme de Baccalauréat en génie industriel, en vue d'une implantation en septembre 1979;

ATTENDU que la démonstration de la nécessité d'implanter ce nouveau programme pour répondre à la demande d'ingénieurs industriels dont le Québec aurait besoin n'apparaît pas nécessairement pertinente eu égard aux éléments suivants:

- i) la capacité d'accueil des programmes de 1^{er} cycle en génie industriel offerts actuellement par l'Ecole polytechnique et l'Université du Québec à Trois-Rivières peut être augmentée et répondre ainsi dans une large partie à la demande des étudiants et aux besoins identifiés d'ingénieurs industriels ce, à un coût moindre que la création d'un nouveau programme;
- ii) bon nombre des fonctions dévolues à l'ingénieur industriel peuvent être adéquatement remplies par des ingénieurs formés soit en mécanique, électricité, génie civil etc. on observe effectivement une grande mobilité des ingénieurs pour répondre aux besoins de l'industrie;

- iii) d'autres types de formation tels ceux du génie unifié (UQAC), des maîtrises en administration des affaires, de la maîtrise en gestion de projets et même à certains égards les programmes de l'Ecole de technologie supérieure peuvent répondre en partie aux besoins identifiés;
- iiii) il y a lieu de présumer qu'une transformation des programmes actuels existants à l'Université de Sherbrooke par l'ajout soit de concentration, soit de cours portant sur le génie industriel améliorerait la formation des ingénieurs formés par ces programmes et qui seraient appelés à oeuvrer dans le monde de l'industrie;

ATTENDU la nécessité de veiller, tel que le suggérait l'Opération sciences appliquées, à assurer la complémentarité des programmes offerts par l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Trois-Rivières (OSA, Rapport no 1, p. 4,4);

NONOBTANT l'intérêt que saurait offrir l'application du système d'enseignement coopératif, tel que pratiqué par l'Université de Sherbrooke, à un programme de baccalauréat en génie industriel;

ATTENDU la prémisse sur laquelle s'appuyait l'Opération sciences appliquées, pour préconiser un développement de l'enseignement

du génie au Québec qui soit similaire à celui que connaît la société industrielle nord-américaine et, qu'ainsi, avec deux nouveaux programmes de baccalauréat en génie industriel on risquerait d'introduire un déséquilibre dans le développement des spécialités en génie au Québec;

ATTENDU les avis partagés des experts consultés sur l'opportunité d'autoriser l'implantation de ce projet de nouveau programme;

NONOBTANT le caractère satisfaisant de l'expertise de qualité effectuée sur ce projet de programme sous l'autorité du Comité d'évaluation de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec;

ATTENDU l'étude effectuée à sa 98^e séance régulière par le Comité conjoint des programmes du document d'appel de l'Université de Sherbrooke relatif à la résolution adoptée par le Comité à sa 95^e séance et la rencontre et les discussions avec les autorités responsables de l'Université sur cette recommandation et ce document;

RECOMMANDATION

(Le Conseil des universités recommande
(au ministre de l'Éducation de ne pas
(autoriser l'implantation, à l'Université
(de Sherbrooke, d'un programme de Bacca-
(lauréat en génie industriel.

Adoptée à la 106^e séance régulière du Conseil des universités, tenue à Montréal, les 30 et 31 mai, 1er juin 1979.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
8e étage
Québec